

Délibération n° 21-05-22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIGNAN**

L'an deux mille vingt et un, le 21 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRIGNAN s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno DURIEUX.

Etaient présents :

Bruno DURIEUX, Gérard BICHON, Marie-Pierre LO MANTO, Jean-Paul MOITRIER, Monique BARRÉ, Joël MONFREDO, Dominique CAILLIOD, Michel CHAVRET, Christophe DOUTRES, Michèle LAURENT, Cédric CHAIX, Renaud FESCHET, Christiane MOITRIER, Marie-Laurence MADIGNIER, Cathy MOTTE, Dominique BESSON, Maria FERRO, Bruno MABILLE.

Absents excusés : Corinne AUREL, procuration à Dominique BESSON.

Date de convocation : 17 mai 2021

Monsieur Gérard BICHON a été nommé secrétaire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Autorisation de défrichement pour le projet de parc photovoltaïque

Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de parc photovoltaïque, en cours d'étude dans les services de l'Etat de la Drôme.

Selon le Code Forestier, la création du parc photovoltaïque nécessite un défrichement, pour lequel la commune doit donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention,

- DONNE un avis favorable pour le défrichement pour la réalisation du parc photovoltaïque porté par la société NEOEN dans les bois de Janiol,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Grignan, le 25 mai 2021

Pour le Maire,

Le 1^{er} Adjoint,

Gérard BICHON.

